

## Une circulaire redéfinit le dispositif d'accompagnement et de formation des enseignants et personnels d'éducation stagiaires.

### Le SE-Unsa conteste toujours le dispositif



Le Ministère a publié la circulaire n°2011-073 traitant du dispositif d'accueil, d'accompagnement et de formation des enseignants stagiaires des premier et second degrés et des personnels d'éducation stagiaires.

#### Le contenu :

Avant toute chose, il faut noter que la circulaire laisse toute latitude aux recteurs pour organiser le dispositif. On ne compte plus les formules du type « dans la mesure du possible, sauf contraintes particulières, de préférence ».

Le dispositif s'articule autour de 3 temps :

**1. La détermination des supports :** Les enseignants et CPE seront affectés sur des supports complets devant élèves. CP et classes difficiles sont à éviter dans le premier degré. Rien n'est précisé pour le second degré si ce n'est un maximum de deux niveaux d'enseignement.

**2. La dernière semaine d'août : 5 jours d'accueil.** Le rendez vous est donné sur la base du volontariat et pour cause, les stagiaires ne sont pas fonctionnaires.

- accueil au niveau du rectorat avec remise d'un livret de stagiaire
- regroupements dans les départements (écoles ou établissements) au cours desquels les stagiaires pourraient faire part de leurs besoins en formation dans le cadre d'entretiens individualisés. Dans le même temps, une formation théorique à la tenue de classe sera également proposée.

- enfin un accueil dans l'établissement ou l'école d'affectation

**3. L'accompagnement des stagiaires :** les tuteurs seront choisis dans le vivier disponible. Il est souhaitable de les réunir avant l'accueil des stagiaires et de leur remettre un livret avec les informations nécessaires à l'accomplissement de leur mission. La nécessité d'élargir et de renforcer l'offre de formation des tuteurs dans le cadre des PAF est soulignée.

La formation des stagiaires s'articulera autour de quatre axes principaux :

- améliorer la pratique d'enseignement
- acquérir des connaissances dans des domaines non maîtrisés
- répondre aux besoins spécifiques du stagiaire
- favoriser l'échange de pratiques

La formation sera organisée de préférence in situ (circonscription ou bassin). Pour le premier degré, de préférence, stages ou accompagnement filés le premier mois et un ou deux stages groupés dans l'année. Un binôme remplaçant stagiaire sera mis en place facilitera les choses, notamment la première semaine. Pour le second degré, ces seront des stages filés ou groupés d'une à deux semaines. Si stage filé, il faut prévoir la libération d'une journée ou d'une demi-journée dans l'emploi du temps hebdomadaire. Là encore, un binôme TZR/stagiaire est préconisé.

Dernier élément : les modalités de titularisation ne changent pas.

### L'avis du SE-Unsa



Au-delà du fait que nous contestons toujours l'essence même du dispositif qui continue d'être un pis-aller mystificateur voulant à toute force laisser croire qu'on peut faire mieux qu'avant en trois fois moins de temps, le dispositif évolue sur le papier. Malheureusement, les formules floues et dilatoires ne fixent rien et chaque recteur fera selon son bon vouloir ou ses moyens. Peu de points positifs sont à retenir hormis la remise d'un livret aux tuteurs et l'incitation au développement de l'offre de formation qui leur est destinée.

Pour le reste les interrogations et autres points de divergence sont légitimes. La formation prévue fin août demeure profondément anxiogène. L'élève y est presque considéré comme un adversaire qu'il faut « tenir ».

- La formation relève du volontariat pour les stagiaires. Par contre, les tuteurs, conseillers pédagogiques risquent eux, de se voir convoqués fin août, sans possibilité de refuser.
- Le contenu de la formation est à adapter selon le vécu des stagiaires.
- La préconisation d'un binôme/remplaçant, Cela laisse songeur lorsqu'on connaît les difficultés de ce secteur. De plus, dans le premier degré, à la rentrée, les TR sont souvent envoyés en renfort auprès des directeurs sans aide administrative. Il est à craindre que ce ne soit plus possible.
- L'affectation sur un poste à l'année, cantonnera les stagiaires sur un seul niveau ou cycle, restreignant ainsi leur vision du système et des publics auxquels ils seront confrontés.
- Un seul tuteur qui intervient dans la formation ne permet pas de regard croisé et ne valorise qu'un modèle d'enseignement

En conclusion, le dispositif s'installe dans la durée, laissant croire que la formation prévue est suffisante. Quelques IPR développent d'ailleurs l'argument selon lequel les vacataires et les contractuels y arrivent bien alors pourquoi pas les stagiaires !

On reste dans un bricolage, bien loin de nos revendications concernant la formation initiale et continuée des enseignants et personnels d'éducation